



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2020/228

Objet : **Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de la société AXEO en date du 16/09/2020

Vu, l'intention de commencement des travaux en date du 19/10/2020,

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de création de onze branchements du n°03 au n°13 rue du Général LECLERC à SAINGHIN-en-WEPPE (59184), par la société, AXEO siège social, première avenue port de santes, 59211 SANTES, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au fur et à mesure de l'avancement des. La circulation réduite à 30Km/h et alternée par feux tricolores cela à partir du 19 octobre 2020 jusqu'au 30 octobre 2020 inclus. Une base de vie sera installée parking de l'institut KANNELLE. Des panneaux seront installés par la Métropole la semaine précédente pour prévenir de l'alternance des feux aux usagers de la route.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction et les feux tricolores seront installés par la société AXEO.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de la société AXEO
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 16 septembre 2020

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

